

PROJET EDUCATIF

- 2015 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

Sommaire

I. PROJET SOCIAL ET PROJET EDUCATIF	3
II. STATUT DE LA MAISON DES ENFANTS	3
III. LE CONTEXTE PARTENARIAL	3
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	3
LE CONSEIL GENERAL	3
LA COMMUNE DE CHAUVE	4
LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	4
LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	4
LA FEDERATION ANIMATION RURALE 44	4
IV. LES DISPOSITIFS EDUCATIFS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE	4
LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	5
LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE	5
V. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ASSOCIATION	5
CREER UN LIEU DE VIE OU CHAQUE INDIVIDU A SA PLACE DANS LA COLLECTIVITE	5
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE DE LA VIE CITOYENNE	5
FAVORISER UNE RELATION D'ECOUTE ET D'ECHANGE ENTRE LES PARENTS ET L'EQUIPE D'ANIMATION	5
PROPOSER DES TEMPS DE VACANCES POUR LE PLAISIR DES ENFANTS ACCUEILLIS	5
VI. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS	5
LES HORAIRES D'OUVERTURE	5
LES ESPACES D'ACTIVITES	5
UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE AU SERVICE DES FAMILLES	6
UNE TARIFICATION ADAPTEES A TOUS LES BUDGETS	6
LE BUDGET D'ACTIVITES	6
OUTIL D'INFORMATIONS ET DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES	6
NOS PARTENAIRES EDUCATIFS	7
LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	7
VII. EVALUATION ET SUIVI DE PROJETS	7

I. PROJET SOCIAL ET PROJET EDUCATIF

Les valeurs de l'association, pourquoi mettre en œuvre un projet éducatif. Lien entre projet social, projet éducatif et projet pédagogique.

II. STATUT DE LA MAISON DES ENFANTS

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducative, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la commune de CHAUVE.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, tout en respectant les rythmes et en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- * à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;
- * à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et des séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'association, notamment en ce qui concerne les parents, la famille, la formation des animateurs et intervenants ;
- * à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

La maison des enfants est composée de quatre instances différentes dont une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration, approuve les comptes, les plans d'actions et les budgets associés et élit en son sein les membres du C.A.

Le conseil d'administration a pour rôle de préparer et mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale.

Le bureau est l'exécutif de l'association et fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre des décisions arrêtées par le conseil d'administration, contrôle leur bonne exécution et propose au conseil d'administration toutes les évolutions jugées nécessaires.

III. LE CONTEXTE PARTENARIAL

Notre association évolue dans un contexte réglementaire et administratif comprenant plusieurs acteurs.

La direction départementale de la cohésion sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

La D.D.C.S. est également un partenaire privilégié de l'Association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

Le conseil général

Le Conseil Général (C.G.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale. La maison des enfants bénéficie, grâce à l'investissement du C.G. dans le secteur de l'enfance, du dispositif « Contrat d'Objectif Local d'Animation ». Celui-ci a pour but d'accompagner financièrement le fonctionnement des structures en attribuant une subvention en fonction des projets mis en place, des besoins répertoriés sur les territoires, de la diversité des services proposés.

La commune de CHAUVE

La commune de CHAUVE, partenaire de l'Association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières :

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement, en mettant à disposition des locaux municipaux et en contribuant au financement de l'emploi tremplin de l'Association. Ce dernier a été mis en place en 2010 et a pour objectif la pérennisation du poste de directeur. Il est financé en partie par la Commune et par la région des Pays de la Loire.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été signée entre notre association et la commune de CHAUVE, garantissant le financement de nos services.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'Association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association les locaux communaux (accueil de loisirs, salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la bibliothèque de CHAUVE. Les enfants participent, tous les mercredis après midi, à des ateliers de lecture et d'écriture pour créer des projets culturels. Nous participons également à la quasi-totalité des actions mises en place par la bibliothèque (*Les rats de bibliothèques, les goûters lectures, le conte de Noël, ...*).

La protection maternelle infantile

Le service de P.M.I. assure la protection sanitaire des enfants. Elle joue un rôle essentiel dans l'accueil des jeunes enfants. Dans ce cadre, elle surveille et contrôle les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Elle émet également un avis sur la capacité d'accueil de l'établissement pour les enfants de moins de six ans.

La caisse d'allocation familiale et la mutualité sociale agricole

Depuis plusieurs années, la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent les actions portées par la maison des enfants. Ces deux administrations subventionnent notre établissement avec la prestation de service ordinaire.

Elles interviennent également sur des financements ponctuels comme une aide à l'investissement ou à l'équipement.

La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44. Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

IV. LES DISPOSITIFS EDUCATIFS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

La présence de plusieurs dispositifs éducatifs, sur la commune de CHAUVE, permet à l'association de travailler dans un cadre balisé. Nous retrouvons deux dispositifs différents.

Le contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (C.E.J.) est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre une C.A.F. et un partenaire (Commune de CHAUVE). Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire (P.E.D.T.) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le P.E.D.T. de la commune de CHAUVE a été réalisé en 2015 et comprend les objectifs suivants :

- * Sensibiliser les enfants aux richesses de leur territoire ;
- * Assurer l'ouverture et l'accès à la culture ;
- * Développer les activités ludiques, récréatives et physiques ;
- * Favoriser la réussite éducative de tous.

Le champ d'actions de ce projet reste pour l'instant centré sur les activités périscolaires organisées suite à la réforme des rythmes scolaires.

V. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ASSOCIATION

Les objectifs éducatifs soutenus par l'association définissent un fil conducteur commun à l'ensemble de ses services.

Créer un lieu de vie ou chaque individu à sa place dans la collectivité

Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie citoyenne

Favoriser une relation d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe d'animation

Proposer des temps de vacances pour le plaisir des enfants accueillis

VI. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Les horaires d'ouverture

Pour répondre aux besoins des familles, les services de l'association sont ouverts toute l'année selon l'organisation suivante :

- * L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis (12h00/19h00), lors des petites vacances (07h30/19h00) et lors des vacances estivales (07h30/19h00) sauf lors de la période estivale.
- * L'accueil périscolaire est ouvert lors des semaines scolaires, du lundi au vendredi, le matin de 07h00 à 09h00 et le soir de 16h15 à 19h00.
- * Le service jeunesse est ouvert la première semaine des vacances scolaires et quatre semaines lors de la période estivale (séjours compris).

Les espaces d'activités

Pour respecter le rythme des enfants, plusieurs espaces ont été aménagés au sein de l'établissement avec :

- * Une salle dédiée aux enfants de moins de 6 ans ;
- * Une salle dédiée aux enfants de plus de 6 ans ;
- * Une salle de lecture ;
- * Une salle pour les activités manuelles ;

- * Une cuisine pour les activités culinaires ;
- * Un dortoir pour la sieste des enfants.

D'autres espaces sont également utilisés par l'équipe pédagogique mais ne sont pas spécifiquement dédiés à l'accueil des enfants (régie, lingerie, salle du personnel et de réunion, bureaux administratifs).

Une équipe pédagogique au service des familles

L'association a souhaité mettre en place une organisation qui assure une continuité des services, quelque soit le mode d'accueil proposé aux familles. Ainsi, les professionnels intervenant à la maison des enfants sont présents toute l'année, en accueil périscolaire et en accueil de loisirs. Ainsi, les familles ont toujours un référent pédagogique reconnu lors de l'accueil de leur enfant. Pour cette raison, le conseil d'administration a également décidé qu'un salarié permanent serait également présent sur les séjours organisés en été.

Une réunion d'équipe est organisée chaque semaine. Elle permet aux salariés de faire le point sur les événements indésirables, de préparer les projets et activités à venir et de communiquer toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des services.

Une tarification adaptées à tous les budgets

Pour garantir l'accessibilité de toutes les familles à nos services, l'association a mis en œuvre une tarification basée sur les quotients familiaux. Ainsi, nous avons retenu les principes suivants pour élaborer notre grille tarifaire :

- * La création de huit tranches différentes de quotients familiaux ;
- * Chaque tranche doit permettre aux familles de supporter le coût financier issu des présences de leur enfant ;
- * Une tarification des présences au quart d'heure en accueil périscolaire, pour que la facturation de nos service soit la plus représentative des présences des enfants ;
- * La mise en place d'une tarification « Fratrie » pour l'accueil de loisirs, avec une dégressivité de nos tarifs selon qu'il y ait un enfant, deux enfants ou trois enfants inscrits.

Au regard du contexte économique, l'association a diminué l'ensemble de ses tarifs au 1^{er} septembre 2014.

Le budget d'activités

Depuis 2013 et l'entrée de l'association dans de nouveaux locaux, les budgets de fonctionnement ont été améliorés de manière à ce que l'équipe pédagogique puisse réaliser les objectifs définis dans les projets pédagogiques annuels. Ainsi, l'association a remplacé tout le matériel utilisé lors des siestes des enfants (lits, alèses, draps et couvertures), a acheté des chaises et des tables adaptées aux enfants.

De nombreux investissements ont également été réalisés pour développer de nouvelles activités au sein de l'association : baby foot, équipements de sports, matériels culinaires, jeux de société, tentes pour les séjours..

Enfin, un budget supplémentaire a été mis en œuvre pour proposer des sorties pédagogiques toute l'année. Huit réservations de car six réservations de minibus peuvent être réalisées par an. De cette manière, tous les enfants de la commune peuvent aller découvrir leur territoire et profiter des structures socioculturelles présentes en Loire atlantique.

Outil d'informations et de relations avec les familles

Pour faire connaître et reconnaître nos actions auprès des familles, l'association propose plusieurs outils afin de simplifier notre communication :

- * Un dossier administratif ainsi qu'un règlement de fonctionnement est transmis aux familles lorsqu'elles inscrivent leur enfants. Pour une première inscription, une rencontre est proposée aux parents pour présenter les missions de l'association, présenter l'établissement et préciser l'organisation mis en œuvre à l'année ;
- * Les plaquettes et affiches sont éditées avant chaque période de vacances pour présenter notre programmation ;

- * Un site internet a été mis en ligne avec une mise à jour des informations concernant l'association. On y retrouve une présentation de nos services, de l'équipe pédagogique, notre tarification, les documents nécessaires aux inscriptions des enfants et les projets menés par les enfants.
- * Toutes les familles ont également les coordonnées téléphoniques et courriels de l'association pour pouvoir joindre du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, un salarié de la maison des enfants.

Nos partenaires éducatifs

La maison des enfants travaille toute l'année avec d'autres acteurs éducatifs qui concourent à la réalisation de nos services :

- * Les écoles de CHAUVE, pour l'accueil périscolaire et la réalisation du Projet Educatif de Territoire ;
- * La bibliothèque municipale pour les projets menés à l'année autour de la lecture et de l'écriture ;
- * Le conseil général pour les activités physiques et sportives organisées tout au long de l'année ;
- * Les clubs sportifs pour le transport aux activités sportives mis en œuvre depuis 2014 ;
- * Les autres associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse (base éphémère, formations professionnelles, animations inter-centre..).

Le règlement de fonctionnement

L'association a élaboré en 2013 un règlement de fonctionnement pour que chaque famille puisse trouver des repères sur notre organisation. Celui-ci est mis en ligne sur notre site internet et est affiché à l'accueil de la maison des enfants.

Cet outil de communication propose également un cadre commun à l'accueil de tous les enfants. Il rappelle les règles essentielles nécessaires à la vie en collectivité.

VII. EVALUATION ET SUIVI DE PROJETS

Tous nos projets pédagogiques sont réalisés pour une durée d'un an. Ils sont établis par l'équipe pédagogique avant la période estivale pour une mise en application au 1^{er} septembre suivant.

Un bilan intermédiaire est effectué avant les vacances de Noël et un bilan final est effectué au terme de l'exercice pédagogique.

L'évaluation fait l'objet d'une évaluation en équipe selon les critères suivants :

- * Objectif non abordé ;
- * Objectif partiellement réalisé ;
- * Objectif en cours de réalisation ;
- * Objectif réalisé et non satisfaisant ;
- * Objectif réalisé et satisfaisant.

La réalisation des objectifs est appréciée selon la mise en œuvre, ou non, des moyens définis dans le projet pédagogique.

La définition du futur projet pédagogique est donc réalisée à la suite de l'évaluation du projet pédagogique en cours.